

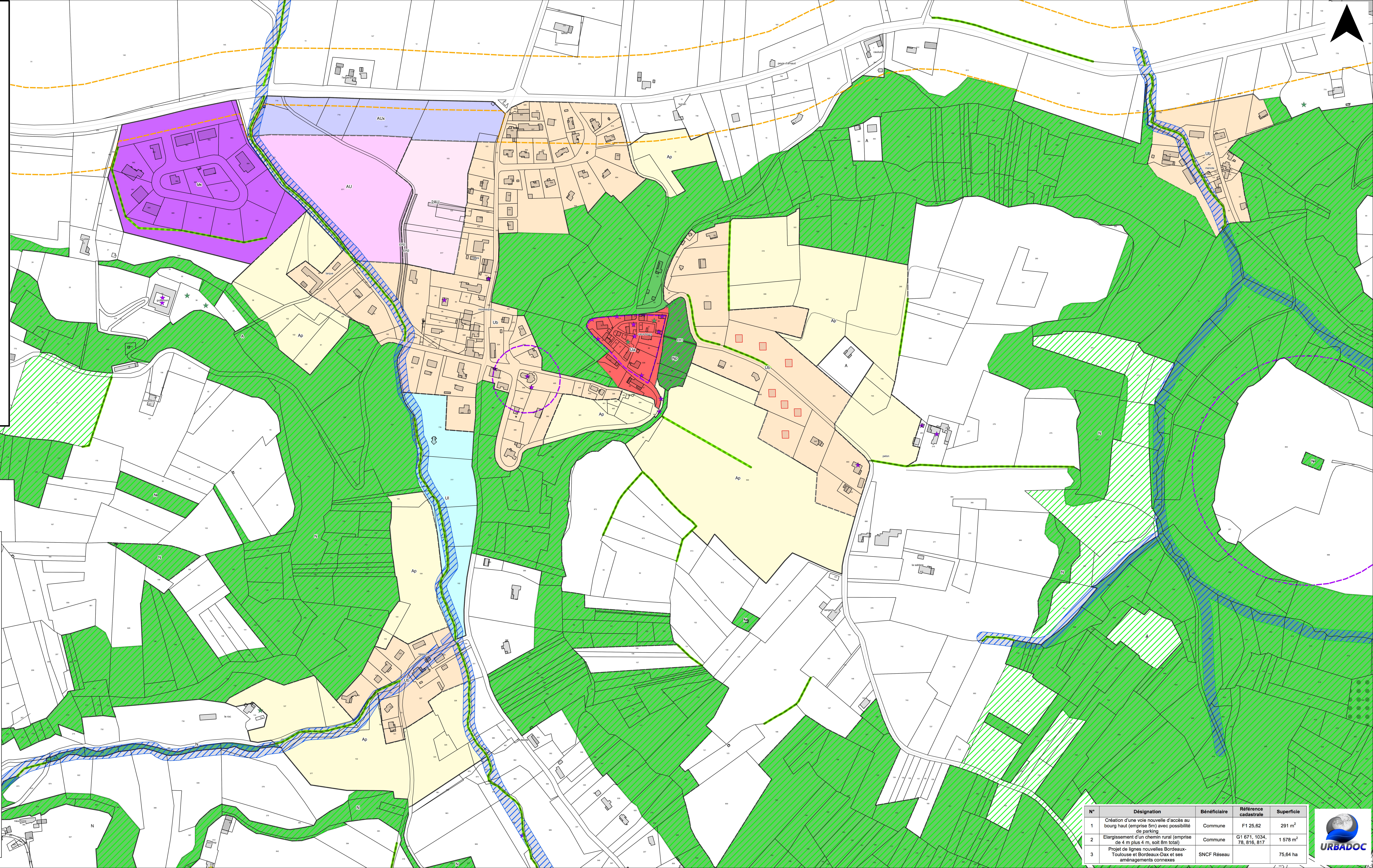
DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE  
 COMMUNE DE MONTESQUIEU  
 PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE  
 ECHELLE : 1/2 500°

PRESCRIPTION DU PLU : Le 17 juillet 2014  
 DEBAT SUR LE PADD : le 16 juin 2015  
 ARRÊT DU PLU : Le 18 novembre 2016  
 ENQUETE PUBLIQUE : Du 19 juin 2017 au 18 juillet 2017  
 APPROBATION DU PLU : Le 13 décembre 2017

4.2

Bureau d'études UrbaDoc  
 Chef de projet : Etienne BADIANE  
 56, Avenue des Minimes  
 31200 TOULOUSE  
 05.34.42.02.91  
 contact@be-urbdoc.fr



**Légende**

**Zones Urbaines :**

- Ua : zone urbaine correspondant au bourg ancien de Montesquieu
- Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires
- Ul : zone urbaine de loisirs
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités

**Zones A Urbaniser :**

- AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat en assainissement collectif
- AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat à moyen et long termes

**Zones Agricoles :**

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée

**Zones Naturelles :**

- N : zone naturelle
- Ng : zone naturelle de gravière
- Ni : zone naturelle de loisirs
- Np : zone naturelle protégée

**Prescriptions**

- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination
- ★ Petit patrimoine bâti
- ★ Patrimoine végétal
- Haies à protéger
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Périmètre de sites archéologiques
- Zone non aedificandi liée à l'application de l'Amendement Dupont
- Emprise des zones inondables

**Éléments constitutifs de la trame verte et bleue**

- Trame bleue
- Trame verte

**Autre légende**

- Mise à jour du cadastre (report à titre informatif)

Le droit de préemption urbain s'applique à l'ensemble des zones U et AU du territoire communal

| N° | Désignation                                                                                 | Bénéficiaire | Référence cadastrale       | Superficie           |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------|----------------------|
| 1  | Création d'une voie nouvelle d'accès au bourg haut (emprise 5m) avec possibilité de parking | Commune      | F1 25,62                   | 291 m <sup>2</sup>   |
| 2  | Elargissement d'un chemin rural (emprise de 4 m plus 4 m, soit 8m total)                    | Commune      | G1 671, 1034, 78, 816, 817 | 1 578 m <sup>2</sup> |
| 3  | Projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et ses aménagements connexes   | SNCF Réseau  |                            | 75,64 ha             |

